



Formation hors temps de travail

Par **Tayloraeolus**, le **19/02/2019 à 10:09**

Bonjour,rnrnEn CDI depuis 13 ans, je demande une formation pour perfectionner mes compétences sur mon temps de travail. Mon employeur est d'accord pour le financer mais est gêné car il dit devoir me rendre les jours de repos passer à la formation. Est ce vrai ? Y a il possibilité de pallier à ce problème ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **19/02/2019 à 16:57**

Bonjour,rn[citation]devoir me rendre les jours de repos passer à la formation. [/citation]rnrnEn clair cela signifie quoi exactement ?

Par **Lag0**, le **19/02/2019 à 17:28**

Bonjour,rnrnMême interrogation...

Par **Tayloraeolus**, le **19/02/2019 à 20:45**

Il semble que cela rentre en jours de travail et donc que l'employeur est dans l'obligation de me donner des jours de repos étant donné que le samedi et dimanche sont occupés par la formation. Soit l'avantage de la formation de week-end semble perdu par le fait qu'il doit m'octroyer 2 jours la semaine suivante ?

Par **morobar**, le **20/02/2019** à **09:24**

Je n'ai jamais entendu parler des formations professionnelle se déroulant le dimanche hors hôtellerie-restauration.
La réponse est ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3013>

Par **Damiano**, le **23/04/2019** à **23:14**

Bonjour. Tout dépend du financement de la formation. Est-ce dans le cadre d'un CPF ?